

# Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études

**Béatrice Le Rhun et Mireille Dubois**

Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et la formation des jeunes  
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**Deux indicateurs permettent d'estimer le faible niveau d'études des jeunes en France. Le premier, l'indicateur européen des sortants précoces, mesure la proportion de jeunes, dans une population de référence, qui n'ont pas de diplôme ou sont diplômés uniquement du brevet des collèges et qui ne suivent pas une formation, quel qu'en soit le type. En 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans étaient dans cette situation. Le second, l'indicateur des sortants de formation initiale pas ou peu diplômés, mesure le nombre de jeunes quittant le système éducatif sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges.**

**On les estime, ces dernières années, à environ 135 000. Bien que différant notamment sur leur mode de calcul, ces deux indicateurs sont cohérents entre eux. Il reste qu'ils ne peuvent être déclinés à un niveau infranational puisqu'ils sont tous deux calculés sur les données de l'enquête Emploi de l'Insee dont la représentativité est uniquement nationale. Une autre source, le recensement de la population de l'Insee, est mobilisée pour proposer un indicateur proche du taux de sortants précoces qui soit calculable au niveau académique.**

Réduire le nombre de personnes sortant chaque année du système éducatif avec un faible niveau d'études est un enjeu majeur, qui est suivi en France principalement par deux indicateurs. Il s'agit, d'une part, de l'indicateur européen des sortants précoces, d'autre part de l'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges. Ces deux indicateurs occupent une place importante dans le débat public aussi bien sur la scène européenne que dans l'espace national. L'indicateur européen des sortants précoces est utilisé pour suivre la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance durable et inclusive, c'est-à-dire n'oubliant personne. Or, l'entrée sur le marché du travail des jeunes pas ou peu diplômés est particulièrement difficile et, dans le cas français tout au moins, ils se distinguent nettement des autres par un taux de chômage très élevé [3]. L'indicateur des sortants sans diplôme, quant à lui, se situe dans la tradition française d'observation des sortants de formation initiale. Chacun des deux indicateurs a donc sa propre finalité. Ainsi, il convient de bien les distinguer tout en cherchant à les mettre en cohérence, puisqu'ils sont censés

rendre compte, chacun à sa manière, de la même réalité.

Cet article se fixe un triple objectif. Il présente l'indicateur des sortants précoces et analyse sa sensibilité aux différents paramètres qui le composent, puis il présente l'indicateur des sortants sans diplôme<sup>1</sup>, calculé comme le précédent à partir des enquêtes Emploi de l'Insee et le compare au taux de sortants précoces. Enfin, il propose une source alternative – le recensement de la population de l'Insee, enquête de taille plus importante – permettant de décliner un indicateur proche du taux de sortants précoces au niveau académique.

## L'INDICATEUR EUROPÉEN DES SORTANTS PRÉCOCES, UNE APPROCHE PAR LES « STOCKS »

Le premier indicateur mesurant le faible niveau des jeunes est l'indicateur européen des sortants précoces. Il fait partie des cinq critères

### NOTE

1. Dans toute la suite de l'analyse et sauf mention contraire, les « sans diplôme » sont les jeunes sortis du secondaire sans autre diplôme que le brevet des collèges ou le certificat de formation générale. On parlera aussi de « peu ou pas diplômés ».

## Encadré 1 – L'enquête Emploi de l'Insee

Le nombre annuel de sortants de formation initiale avec au plus le brevet des collèges ainsi que l'indicateur des sortants précoces sont estimés à partir des données de l'enquête Emploi de l'Insee. C'est une enquête en continu (réalisée tout au long de l'année), depuis 2003, en France métropolitaine, et dont les résultats sont exploités par trimestre ou par année (en cumulant les données de quatre trimestres). L'enquête était annuelle jusqu'en 2002, des ruptures de série peuvent donc apparaître entre les enquêtes de 2002 et 2003. C'est une enquête en six vagues pour laquelle l'unité d'enquête est le logement identifié comme résidence principale. Tous les individus de plus de 15 ans y résidant sont interrogés, soit environ 110 000 personnes chaque trimestre. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail. Elle comporte également un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue, d'où son usage pour mesurer le faible niveau d'études.

Comme pour toutes les enquêtes, l'exploitation de l'enquête Emploi nécessite certaines précautions. Tout d'abord, c'est une enquête déclarative et on s'appuie donc sur ce que dit l'enquêté. Malgré la hausse récente de la taille de l'échantillon suite aux recommandations européennes, le nombre de répondants peut parfois s'avérer trop faible pour obtenir des résultats fiables sur des sous-populations. C'est par exemple le cas des sortants de formation initiale (4 000 à 5 000 répondants chaque année). Il est alors nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir des résultats estimés à partir des réponses de suffisamment d'individus. Les poids de l'enquête, permettant à chaque individu répondant de représenter l'ensemble des Français ayant les mêmes caractéristiques que lui, sont revus annuellement pendant plusieurs années afin d'être calés sur le recensement de la population. Les valeurs des indicateurs qui en découlent sont revues en conséquence. Les révisions sont cependant souvent minimes (de l'ordre de quelques dixièmes au maximum). Par ailleurs, il existe une marge d'erreur sur l'estimation, que l'on peut calculer à partir d'une méthode de *bootstrap*.

Malgré ces limites, l'enquête Emploi reste une enquête fiable. Comme elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes « Forces de travail » définies par l'Union européenne, elle est harmonisée avec celles des autres pays européens. Il existe donc un suivi et un contrôle européens sur la qualité de l'enquête et le calcul des indicateurs européens, dont les sortants précoces. Par ailleurs, les questions relatives à la formation et à l'éducation sont utilisées et expertisées par plusieurs organismes (la DEPP, l'Insee, la DARES, le SIES et le Céreq). Enfin, l'Insee porte une attention particulière à assurer une qualité importante aux résultats de l'enquête Emploi, que ce soit au moment de la collecte ou lors du redressement de l'enquête.

de référence du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 ». Il est utilisé par Eurostat (le service statistique de la Commission européenne) pour évaluer la situation de chaque pays membre par rapport à l'objectif européen de faire baisser les faibles niveaux d'études. L'objectif chiffré est de limiter à 10 % la proportion des sortants précoces parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans. La France a pour sa part fixé l'objectif à 9,5 %.

En 2011, d'après l'enquête Emploi, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine sont des sortants précoces. Ils ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges, et ne poursuivent ni études, ni formation au moment de l'enquête. Le taux de sortants précoces est calculé à partir de l'enquête Emploi<sup>2</sup> (encadré 1) et est donc estimé sur le champ de la France métropolitaine.

Comme toute enquête non exhaus-

sive, l'enquête Emploi (encadré 1) contient des marges d'erreurs liées à l'échantillon interrogé, même si les réponses des personnes enquêtées sont pondérées pour représenter l'ensemble des Français. La question est ici de savoir de combien les valeurs des indicateurs auraient varié si l'on avait interrogé un autre échantillon.

Le calcul rigoureux d'intervalles de confiance est, dans le cas de l'enquête Emploi, complexe. En première approximation, l'intervalle de confiance à 5 %<sup>3</sup> de l'indicateur est [11,4 ; 12,4]. Le taux de sortants précoces est donc stable sur la période 2003 à 2011 (tableau 1).

Pour mesurer l'indicateur à partir de l'enquête Emploi, la définition suivante a été adoptée : les sortants précoces sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ni brevet d'études professionnelles (BEP), ni diplôme plus élevé et qui n'ont

**Tableau 1 – Évolution de la part des sortants précoces parmi les 18-24 ans**

Année	Sortants précoces (en %)
2003	12,3
2004	12,1
2005	12,1
2006	12,4
2007	12,5
2008	11,4
2009	12,1
2010	12,5
2011	11,9

Lecture : en 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont sortants précoces.

Champ : France métropolitaine.

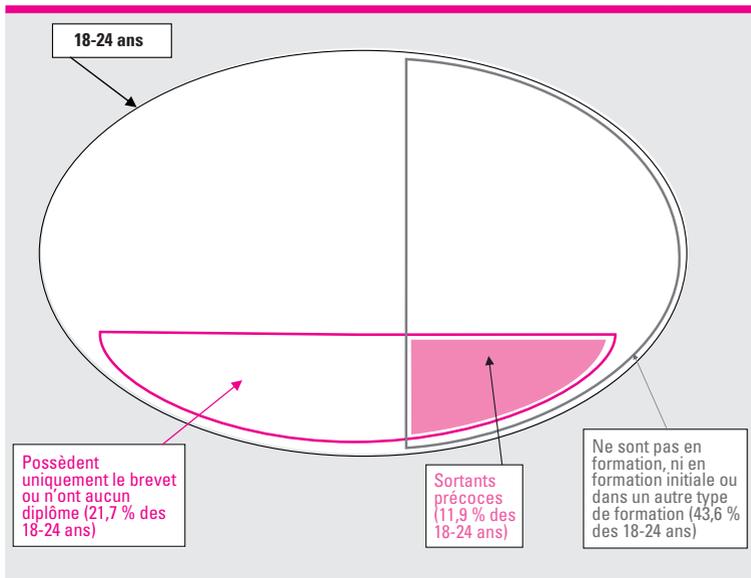
Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

### NOTES

**2.** Les effectifs des 18-24 ans répondant à l'enquête Emploi sont suffisamment importants pour estimer la valeur de l'indicateur chaque année. L'estimation est ainsi établie à partir de 30 000 réponses entre 2003 et 2008 et de 40 000 en 2009 et 2010.

**3.** L'intervalle de confiance à 5 % signifie que l'on a 95 % de chances que la « vraie » valeur soit située dans cet intervalle. Il a été établi par *bootstrap*.

Schéma 1 – En 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces



Source : MEN-DEPP.

pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête (schéma 1). Les études et la formation prises en compte sont non seulement la formation initiale mais aussi les formations reçues après la fin de celle-ci. En effet, la formation tout au long de la vie est une situation commune à beaucoup de pays européens, dans lesquels la distinction entre formation initiale et formation continue n'est pas aussi nette qu'en France.

Le repérage des jeunes en formation combine donc plusieurs éléments : le questionnement sur la formation initiale et le questionnement sur le contrat de travail pour ceux qui travaillent, y compris en parallèle de leurs études. Un individu suit une formation lorsqu'il déclare à l'enquête Emploi être au moins dans l'une des situations suivantes :

- en formation initiale (b1 ; réponse « Non » à la question « Avez-vous terminé vos études initiales ? ») ;
- en contrat d'apprentissage (b2 ; pour les jeunes qui déclarent travailler à l'enquête Emploi : « Quel est le type de votre contrat de travail ? », cinq

modalités de réponse sont proposées, dont « Contrat d'apprentissage ») ;

- en contrat de professionnalisation (b3 ; pour les jeunes en CDD, CDI ou qui déclarent avoir un travail saisonnier : « De quel type de contrat s'agit-il ? », une modalité de réponse concerne les contrats de professionnalisation) ;
- ou suivre une autre formation (b4 ; autre formation chez son employeur dans le cadre d'un congé individuel de formation ou du droit individuel à la formation, formation prescrite par Pôle Emploi, une mission locale, mais aussi une formation formelle ou non formelle quelconque, au cours des quatre dernières semaines : « Au cours des trois derniers mois, avez-vous suivi des cours ou une formation, même courte ? »). Ces formations, aussi courtes soient-elles, sont prises en compte, qu'elles conduisent ou non à un diplôme ou une qualification.

L'enquête Emploi interroge les individus sur les cours ou formations suivis durant les trois derniers mois, ainsi que sur les dates de début et de fin de ces formations, ce qui permet de quantifier les personnes ayant

suivi une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. On considère qu'un jeune est dans ce cas à partir du moment où la formation a eu lieu en totalité ou en partie sur la période des vingt-huit jours précédant l'enquête.

Notons à ce stade une relative faiblesse de l'enquête Emploi. Il arrive fréquemment qu'une personne du ménage réponde à l'enquêteur à la place du jeune. Elle peut alors ne pas connaître le dispositif d'emploi aidé qu'occupe celui-ci le cas échéant. Ceci explique que les effectifs de contrat d'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) sont sous-estimés par l'enquête Emploi par rapport à ceux établis par la DARES (service statistique du ministère chargé de l'emploi et du travail) à partir des remontées administratives.

Deux leviers permettent de diminuer la part des sortants précoces : la baisse de la part des jeunes qui ne possèdent aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges, d'une part, et le développement de la formation au sens large, c'est-à-dire incluant les efforts de formation continue, d'autre part. Ainsi, si la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans titulaires d'au moins un CAP ou un BEP augmente, l'indicateur des sortants précoces baisse. En 2011, 21,7 % des jeunes de cette tranche d'âges ne possèdent ni CAP ni BEP ni diplôme supérieur. Par ailleurs, si un plus grand nombre d'entre eux sont formés (par exemple par une hausse de la durée de scolarisation), l'indicateur des sortants précoces diminue également. Le développement de la formation en entreprise de salariés qui ne sont pas diplômés ou uniquement titulaires du brevet des collèges fait également varier l'indicateur à la baisse. Tout dispositif

d'aide à l'emploi s'accompagnant de formation auprès des moins diplômés conduit à le faire baisser.

En 2011, 43,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne sont pas en situation de formation (initiale ou autre) d'après l'enquête Emploi. Plus de la moitié (56,4 %) sont donc en formation, principalement en formation initiale (tableau 2).

## LA SENSIBILITÉ DU TAUX DE SORTANTS PRÉCOCES AUX CHANGEMENTS DE DÉFINITION

Après avoir analysé comment l'indicateur des sortants précoces est mesuré en France métropolitaine, on s'intéresse maintenant à sa sensibilité aux bornes d'âges et types de formation retenus pour son calcul. L'indicateur des sortants précoces est établi sur l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Fort logiquement, les individus les plus âgés ont plus de chances d'être sortis de formation initiale que les plus

**Tableau 2 – Types de formations suivies en 2011 par les 18-24 ans**

Type de formation	%
Formation initiale (b1)	51,5
Contrat d'apprentissage (b2)	4,9
Contrat de professionnalisation (b3)	0,8
Autre formation formelle ou non formelle (b4)	5,5
<b>Total en formation</b>	<b>56,4</b>

Lecture : en 2011, 51,5 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans se sont déclarés en formation initiale ; certains ont aussi signé un contrat d'apprentissage.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

jeunes, et ont donc plus de chances de se retrouver sans formation (tableau 3). La formation initiale étant le type de formation le plus fréquent pour les jeunes, un déplacement des tranches d'âges retenues pour la définition du taux de sortants précoces vers des âges plus élevés se traduit par une hausse de ce taux : 11,9 % de sortants précoces en 2011 parmi les 18-24 ans, mais 13,2 % parmi les 20-24 ans et 15,7 % parmi les 25-29 ans. Pour la même raison, l'indicateur est plus bas lorsqu'on retient l'âge atteint dans l'année (âge au 31 décembre) au lieu de l'âge à l'enquête (11,4 % contre 11,9 % pour les 18-24 ans), les tranches d'âges comprenant

alors des individus un peu plus jeunes ; et au contraire plus élevé lorsqu'on retient l'âge calculé au 1<sup>er</sup> janvier (12,5 %).

Les sortants précoces sont, on le rappelle, des jeunes sans diplôme et qui ne suivent pas de formation (formation initiale, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et autres types de formations). En conséquence, restreindre le champ des formations prises en compte augmente mécaniquement le nombre et la part des sortants précoces. Par exemple, exclure les autres formations formelles ou non formelles fait augmenter le taux de sortants précoces de près de un point

**Tableau 3 – Valeur de l'indicateur des sortants précoces selon la tranche d'âges et le calcul de l'âge retenus - Année 2011**

(sans changement des autres critères : sans diplôme.)

Tranche d'âge	16-24	17-24	Ind. actuel : 18-24 ans	20-24	16-29	17-29	18-29	18-29	20-29	25-29
Part de sortants précoces selon l'âge à la date de l'enquête (%)	10,2	11,2	<b>11,9</b>	13,2	12,2	12,9	13,5	13,5	14,4	15,7
Part de sortants précoces selon l'âge au 31 décembre de l'année d'enquête (%)	9,3	10,4	11,4	12,7	11,6	12,4	13,2	13,2	14,2	15,7
Part de sortants précoces selon l'âge au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête (%)	11,0	11,9	12,5	13,6	12,8	13,4	13,9	13,9	14,7	15,9

Lecture : en modifiant la tranche d'âges considérée (16-24 ans à la date de l'enquête, au lieu de 18-24 ans), le taux de sortants précoces s'établit à 10,2 % en 2011.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

**Tableau 4 – Valeur de l'indicateur des sortants précoces selon le type de formations inclus - Année 2011**

(sans changement des autres critères : 18-24 ans, sans diplôme.)

Champ de la formation	Indicateur actuel (b1 + b2 + b3 + b4)	b1 + b2 + b3	b1 + b2 + b4	b1 + b2	b1 + b3 + b4
Part de sortants précoces (%)	<b>11,9</b>	12,8	12,0	12,9	12,1

b1 : formation initiale. b2 : contrat d'apprentissage. b3 : contrat de professionnalisation. b4 : autres formations formelles ou non formelles.

Lecture : en considérant que le contrat de professionnalisation n'est pas une formation (b3), 12,0 % des 18-24 ans sont sortants précoces en 2011.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

**Tableau 5 – Valeur de l'indicateur des sortants précoces selon la durée de la période de formation - Année 2011**

(sans changement des autres critères : 18-24 ans, sans diplôme, sans formation)

Durée de la formation	Indicateur actuel : 28 jours	30 jours	2 mois (60 jours)	3 mois	6 mois
Part de sortants précoces (%)	<b>11,9</b>	11,9	11,8	11,7	11,7

Lecture : en étendant la durée de la période pendant laquelle ils ne suivent pas de formation à 2 mois au lieu de 4 semaines, 11,8 % des 18-24 ans sont sortants précoces en 2011.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

(tableau 4). Ne pas tenir compte de l'apprentissage augmente peu l'indicateur puisque la plupart de ces apprentis déclarent par ailleurs être en formation initiale.

Enfin, pour être sortant précoce, il faut ne pas avoir été en formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête. En pratique, ce critère de durée ne concerne que les formations de type b4 (autre formation formelle ou non formelle), les jeunes en situation de formation de type b1 (formation initiale), b2 (contrat d'apprentissage) et b3 (contrat de professionnalisation) étant forcément en formation au cours des quatre dernières semaines.

Mécaniquement, étendre la durée de la période au cours de laquelle il y a eu une formation diminue la possibilité de ne pas être formé (on a plus de chances d'avoir suivi au moins une formation au cours des six derniers mois par exemple qu'au cours des quatre dernières semaines) et donc diminue la valeur de l'indicateur des sortants précoces (tableau 5). La baisse est cependant très légère, ce qui s'explique par le fait que beaucoup de formations de type b4 sont courtes. En effet, la durée médiane des formations suivies par les sortants précoces avant la période des quatre semaines de référence est de dix-neuf jours : la moitié des formations durent donc moins de dix-neuf jours.

## LES SORTANTS DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME, UNE APPROCHE PAR LES « FLUX »

À la différence du précédent qui calcule des *proportions* de jeunes, ce second indicateur estime des *effectifs* de jeunes. La source de données est encore l'enquête Emploi de l'Insee. On retrouve ici les problèmes de précision déjà rencontrés. Il y en a d'autres, tenant en particulier à des questions de champ.

Quantifier les sortants de formation initiale sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges nécessite en tout premier lieu de définir quand se terminent les études initiales. C'est le moment où le jeune quitte l'école, au sens large du terme, pour la première fois et dans le but de rejoindre le marché du travail ou l'inactivité. S'ensuivront éventuellement une ou plusieurs périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Il peut exister des périodes d'emploi au cours de la formation initiale (apprentissage<sup>4</sup>, « petits boulots » d'été, etc.) et de courtes interruptions d'études (stages, arrêts-maladie, etc.). Inversement, une personne peut continuer à se former après la fin des études initiales, par exemple en reprenant des études mais aussi en bénéficiant de formation continue, sous forme de stages de formation chez son employeur s'il

est en emploi, ou proposés par les missions locales le cas échéant.

Un groupe de travail réunissant divers utilisateurs des enquêtes Emploi (Insee, DARES, DEPP, SIES, Céreq) a établi une définition statistique de la fin de la formation initiale, pour assurer une mesure cohérente entre organismes travaillant sur le niveau d'études des sortants : il s'agit de la première interruption des études pour une période de plus d'un an.

La fin des études initiales est repérée dans l'enquête Emploi à partir de la réponse à la question « Avez-vous terminé vos études initiales ? ». C'est donc la personne interrogée qui déclare qu'elle suit ou non des études initiales. Lorsque l'enquêté ne sait pas ce que recouvre ce terme, l'enquêteur lui indique la définition suivante : « On entend par études initiales les études effectuées en écoles supérieures, universités, lycées, collèges, centres de formation d'apprentis, ou écoles primaires, sans interruption de plus d'un an ». Les personnes qui ont terminé leurs études initiales sont ensuite interrogées sur l'année de fin d'études. Ainsi, un étudiant inscrit en

### NOTE

4. L'apprentissage est considéré comme de la formation initiale, contrairement au contrat de professionnalisation qui, lui, est conventionnellement considéré comme de la formation continue. Toutefois, l'apprentissage s'effectue parfois dans le cadre de reprise d'études, ce qui est le cas pour 16 % des jeunes passés par une formation en apprentissage [1].

première année de master et qui a effectué un stage de six mois en troisième année de licence doit se déclarer être toujours en formation initiale. En revanche, un jeune ayant quitté le lycée en 2007 pour une période de deux ans et qui est à nouveau scolarisé en 2009 doit donc déclarer avoir terminé sa formation initiale en 2007.

Par ailleurs, les personnes sont interrogées sur les diplômes qu'elles ont obtenus (plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement général, dans l'enseignement secondaire technologique et professionnel ou dans l'enseignement supérieur). Cela permet donc de repérer le plus haut diplôme que chacun possède au moment de l'enquête. On approche alors le niveau de diplôme des sortants par leur niveau au moment de l'enquête et non au moment où ils viennent de quitter l'école, le temps écoulé entre ces deux moments étant généralement court.

L'estimation du nombre de sortants de formation initiale une année donnée repose sur les répondants à l'enquête Emploi qui déclarent, au cours de l'année  $n+1$ , avoir terminé leurs études initiales au cours de l'année  $n$ . On comptabilise ainsi l'ensemble des sortants de formation initiale une année, quel que soit leur âge, et parmi eux le nombre de sortants sans aucun diplôme ou ayant au plus le brevet des collèges. On regroupe alors trois années d'ob-

servation pour avoir davantage de répondants (entre 12 000 et 14 000 selon les années regroupées<sup>5</sup>) et on fait la moyenne sur ces trois années pour avoir un indicateur plus robuste. Cet indicateur quantifie donc un flux de sortants, *a priori* quel que soit leur âge.

Si on se fonde sur les seules données de l'enquête Emploi, on estime à 713 000, en moyenne sur les trois années 2008 à 2010, le nombre de jeunes ayant terminé leur formation initiale. Parmi eux, 122 000 partent en moyenne chaque année sans avoir obtenu de diplôme ou avec pour seul diplôme le brevet des collèges, soit 17 % des sortants. Plus précisément, 65 000 (9 %) quittent la formation initiale sans aucun diplôme et 57 000 (8 %) avec uniquement le brevet des collèges (tableau 6).

Il convient de remarquer que même avec trois années d'observation, l'estimateur reste imprécis. En effet, l'intervalle de confiance à 5 %<sup>6</sup> est [117 000 ; 128 000].

Autre inconvénient, l'enquête Emploi en continu interroge des personnes vivant en France métropolitaine. La méthodologie de l'enquête réalisée dans les DOM est différente (du moins jusqu'en 2012 inclus). Il faut donc extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble de la France. Par ailleurs, l'enquête Emploi semble sous-estimer les effectifs

de jeunes scolarisés de près de 5 %. C'est en tout cas ce que l'on constate en menant la comparaison avec les données issues des bases de gestion de l'éducation nationale. Appliqué aux flux de sortants, cela conduit à ajouter 6 000 individus aux 122 000 sortants de formation initiale sans diplôme ou avec le brevet des collèges sur la période 2008-2010. Puis, afin d'étendre le champ aux DOM, un redressement est appliqué. Avec ce dernier, on estime à environ 135 000 le nombre de jeunes sortis diplômés au plus du brevet des collèges chaque année sur la période 2008-2010 en France métropolitaine et dans les DOM [2].

La proportion de ces jeunes est stable par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Elle était de 18 % parmi les sortants sur la période 2005-2007, avec 10 % de jeunes sortis sans aucun diplôme et 8 % de jeunes sortis avec le brevet des collèges. En moyenne sur ces trois années et sur le seul champ de l'enquête Emploi, 132 000 n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire : 73 000 n'avaient aucun diplôme et 59 000 avaient uniquement le brevet des collèges. L'intervalle de confiance à 5 % des 132 000 sortants titulaires au plus du brevet est [126 000, 139 000]. Il recouvre l'intervalle de confiance

**Tableau 6 – Part des sortants de formation initiale diplômés au plus du brevet des collèges (en %)**

	Années de sortie :	
	2005-2006-2007	2008-2009-2010
<b>Sortants de formation initiale diplômés au plus du brevet des collèges</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
dont :		
sortants sans diplôme	10	9
sortants avec le brevet pour plus haut diplôme	8	8

Lecture : en moyenne, sur la période 2008 à 2010, 17 % des jeunes sortis de formation initiale ont terminé leurs études sans aucun diplôme ou avec seulement le brevet.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calcul DEPP.

#### NOTES

**5.** La taille de l'échantillon augmente depuis 2008. Le nombre d'enquêtés répondant être sortants de formation initiale l'année précédant l'enquête passe ainsi de 4 000 en 2003 à 5 500 en 2010.

**6.** L'intervalle de confiance a été calculé en utilisant la technique du *bootstrap*.

du nombre de sortants par an en moyenne sur la période 2008 à 2010, ce qui signifie que le nombre de sortants est stable entre ces deux périodes.

### LES DEUX INDICATEURS SONT COHÉRENTS ENTRE EUX

La différence essentielle entre l'indicateur des sortants précoces et celui des sortants sans diplôme est que le premier s'applique à un stock, celui des 18-24 ans, et le second à un flux, celui des sortants du système éducatif une année donnée.

L'autre différence importante est que la formation (initiale et continue) est prise en compte dans le premier indicateur mais pas dans le second. Si on calcule alors la part des sortants précoces parmi les 25-29 ans et non plus parmi les 18-24 ans afin de réduire la proportion de jeunes encore en formation initiale, celle-ci vaut 15,7 %. Ce chiffre se rapproche de celui de la part des sortants de formation initiale

non diplômés ou diplômés au plus du brevet des collèges (17 %). Il reste un écart qui s'explique par le fait qu'une partie des jeunes âgés de 25 à 29 ans poursuivent toujours leurs études initiales, d'une part, et par le fait qu'ils ont pu obtenir des diplômes en reprise d'études, d'autre part.

Par ailleurs, parmi les jeunes âgés de 25-29 ans qui ne sont plus en formation initiale, qu'ils soient en situation de formation ou non au moment de l'enquête, 16,2 % possèdent au plus le brevet des collèges. On se rapproche à nouveau des 17 % de sortants de formation initiale avec au plus le brevet des collèges. En effet, plus les jeunes sont âgés, plus ils ont de chances d'être sortis de formation initiale et leur niveau de diplôme est proche de celui qu'ils avaient au moment où ils ont terminé leur formation initiale. De plus, la fin de leurs études initiales est assez récente, peu d'entre eux ont repris des études. Ces reprises d'études expliquent vraisemblablement l'essentiel de l'écart

avec le taux de 17 % des sortants de formation initiale avec au plus le brevet des collèges.

### LE TAUX DE SORTANTS PRÉCOCES VARIE-T-IL BEAUCOUP D'UNE ACADÉMIE À L'AUTRE ?

L'enquête Emploi recueille des informations très détaillées sur les périodes de formation et les diplômes obtenus. Mais ces informations ne peuvent être déclinées au niveau académique en raison de la faiblesse des effectifs de jeunes interrogés (en moyenne moins de 1 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans par académie). Dans ces conditions, il faut se tourner vers une autre source pour disposer d'indicateurs académiques. Il s'agit, en l'espèce, du recensement de la population de l'Insee (encadré 2), enquête de taille nettement plus importante, qui est alors utilisée pour calculer un indicateur proche dans son contenu du taux de sortants précoces et le décliner académie par académie.

Rappelons que, selon l'enquête

#### Encadré 2 – Le recensement de la population (Insee)

Le recensement de la population repose sur une collecte d'informations annuelle, sur tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont interrogées de façon exhaustive à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

En cumulant cinq enquêtes annuelles, sont pris en compte l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus.

Le recensement millésimé 2009 résulte des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2007 à 2011.

Le recensement interroge l'ensemble de la population, alors que les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abris, et celles vivant en communauté (résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs, maisons de détention, etc.) sont théoriquement exclues de l'enquête Emploi. Cependant, dès lors que les personnes vivant en communauté résident occasionnellement dans un logement ordinaire (étudiant vivant en partie en résidence universitaire et en partie chez ses parents), elles sont interrogées par l'enquête Emploi dans le logement ordinaire auquel elles sont rattachées.

Notons enfin que pour le recensement, les étudiants majeurs logés en cité universitaire ou en internat ont pour lieu de résidence celui où sont situés ces établissements.

Emploi, les sortants précoces sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui :

- n'ont acquis aucun diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire qu'ils sont au mieux titulaires du brevet des collèges ;

- et n'ont pas suivi de formation (initiale, par apprentissage, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, ou d'une autre formation formelle ou non formelle) au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Le recensement de la population permet de repérer facilement la population âgée de 18 à 24 ans et le niveau de diplôme. En revanche, il ne collecte pas les données nécessaires à la validation de la seconde condition. Celle-ci a donc été approchée par une réponse négative à la question posée à la personne recensée, permettant de savoir si elle est inscrite dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage ou études supérieures) pour l'année scolaire en cours.

Par rapport à l'enquête Emploi, la population en études initiales (y compris apprentissage) est surestimée par le recensement, puisqu'une partie des jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement en début d'année scolaire a pu abandonner ses études au moment de l'enquête. À l'opposé,

l'ensemble des formations formelles ou non formelles de courte durée n'est pas pris en compte par le recensement, alors que celles-ci contribuent pour près de un point au taux de sortants précoces (tableau 4).

Si les données de l'enquête Emploi sont calculées à partir des quatre trimestres d'une année civile, celles du recensement de la population, quant à elles, sont basées sur cinq enquêtes annuelles (encadrés 1 et 2).

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, les taux de sorties précoces issus de l'enquête Emploi et du recensement sont très proches (tableau 7). Ainsi, selon le recensement de la population 2009, 11,7 % des 18-24 ans n'ont acquis aucun diplôme, ou sont au mieux titulaires du brevet des collèges, et ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Ces jeunes peuvent être considérés comme « sortants précoces ». Si on intègre les DOM dans le calcul effectué avec le recensement, le taux s'établit à 12,1 %.

L'estimation faite avec les données du recensement étant proche des résultats issus de l'enquête Emploi, on peut décliner l'indicateur au niveau local. Les disparités académiques sont importantes. Moins de 10 % des jeunes résidant dans les académies de Paris, Rennes, Toulouse et Nantes ont achevé leurs études secondaires sans

avoir obtenu un diplôme du second cycle (carte 1). À l'opposé, la part de « sorties précoces » dépasse 15 % dans les académies d'Amiens, de Corse et des DOM.

## CONCLUSION

Dans une période où la lutte contre le décrochage scolaire est affichée comme une priorité aux niveaux tant européen que national, le besoin se fait plus que jamais sentir d'indicateurs qui permettent de mesurer avec un niveau satisfaisant de précision l'ampleur du phénomène, son évolution dans le temps et sa variation d'un territoire à l'autre. Aujourd'hui, deux indicateurs existent, un mesurant le niveau de qualification des jeunes d'une tranche d'âges donnée (en l'occurrence les 18-24 ans), l'autre le niveau juste à la sortie du système de formation initiale. Ces indicateurs ont comme défaut de ne pas être suffisamment précis. Ils fournissent année après année des ordres de grandeur, qui ne permettent pas de tenir un autre discours que la stabilité du phénomène. Les académies ne peuvent pas les utiliser comme outil de suivi. Dans ce contexte, il est certain que la source alternative constituée par le recensement de la population est prometteuse de progrès en la matière. ■

**Tableau 7 - Comparaison de l'indicateur des sortants précoces selon les sources (en %)**

	2006	2007	2008	2009
Enquête Emploi	12,4	12,5	11,4	12,1
Recensement de la population	12,2	12,0	11,8	11,7

Lecture : le taux de sortants précoces en 2007 est estimé à 12,5 avec l'enquête Emploi et à 12,0 avec le recensement de la population.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, calcul DEPP.

